



Comité de pilotage

**Le 11 janvier 2010 à AMBERT
18h00 Salle Chabrier**

Réunion de lancement

Compte rendu

Le comité de pilotage de la Charte Forestière de territoire du Pays d'« Ambert Livradois Dore Forez » et de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance s'est réuni, le 11 janvier 2010 à 18h00 à Ambert. Cette première réunion lançait officiellement le projet de charte forestière.

Etaient présents :
Voir liste ci-joint.

Etaient excusés :
Le Syndicat Départemental des propriétaires forestiers.
La Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE).
Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Puy de Dôme.
Monsieur Vincent BOULLET, Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central
Monsieur Christian CHARRIER, Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

1 – Accueil

Monsieur Christian CHEVALEYRE, Maire d'Ambert et Président de la communauté de communes du pays d'Ambert, accueille les participants.

Monsieur Dominique HIBERTY, Président de l'Association du Pays «Ambert Livradois Dore Forez» présente le projet de charte forestière de territoire.
La communauté de communes de la Vallée de l'Ance est associée à ce projet.
Comme convenu au niveau du Pays, la communauté de communes du Haut Livradois en assurera la maîtrise d'ouvrage.
Le pilotage de l'opération a été confié au bureau d'études Auvergne Limousin de l'Office National des Forêts.

2 – Mise en œuvre du projet de charte

Monsieur Dominique MAURIN, responsable de projets au niveau du bureau d'études Auvergne Limousin de l'ONF assurera le pilotage de ce projet.

2.1. Présentation du bureau d'études

Le bureau d'étude Auvergne Limousin de l'ONF est basé à Lempdes (63). Il est constitué d'une quinzaine de personnes réparties sur divers sites des régions Auvergne et Limousin (Lempdes, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Gipy, Guéret et Limoges). Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire composée d'« experts arbre conseil ® », d'architecte paysagiste DPLG, de spécialistes naturalistes, de spécialistes en accueil du public (animation et équipement de sites) et de spécialistes en aménagement du territoire. Certaines de ces personnes interviendront sur ce projet (naturaliste, paysagiste, ...).

2.2. Méthodologie proposée (voir support de l'exposé ci-joint)

Un bref rappel de manière à préciser la philosophie générale d'une charte forestière de territoire et qui va servir de canevas à la méthodologie proposée.

Il s'agit d'un outil de politique du territoire visant à affirmer le rôle de la forêt et du bois dans les politiques nationales et locales. Il est basé sur une démarche de concertation permettant à un territoire de préciser sa politique forestière et aboutit à une contractualisation entre les différents partenaires ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions.

La démarche est organisée selon trois grandes étapes : diagnostic du territoire, détermination des orientations et perspectives stratégiques, élaboration d'un plan d'action.

Le territoire d'étude :

7 communautés de communes sont concernées :

- * Communauté de communes du Pays de Cunlhat,
- * Communauté de communes du Pays d'Olliergues,
- * Communauté de communes du Haut Livradois,
- * Communauté de communes du Pays d'Ambert,
- * Communauté de communes du Livradois Porte d'Auvergne,
- * Communauté de communes du Pays d'Arzac,
- * Communauté de communes de la Vallée de l'Ance.

Il conviendra d'ajouter la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont qui a rejoint la communauté de communes du pays d'Olliergues.

Le diagnostic de territoire :

Le diagnostic du territoire sera réalisé en trois étapes :

- * synthèse des documents du territoire et des actions en cours,
- * consultation individuelle des acteurs locaux,
- * animations de réunions publiques.

Les réunions publiques seront au nombre de 7, une par communauté de communes. Elles seront organisées en mars et avril.

Ce diagnostic aboutira à l'identification et la hiérarchisation des enjeux forestiers.

Il est souligné la nécessité de prendre en compte les études déjà existantes sur le territoire, notamment sur la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ance, où un premier travail portant sur l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire a été mené.

Les résultats seront présentés au comité de pilotage.

Déterminer les orientations et perspectives stratégiques :

Le diagnostic du territoire validé servira de base de réflexion pour préciser les orientations et perspectives stratégiques. L'analyse du diagnostic aidera à proposer des objectifs et des stratégies possibles.

Ces éléments serviront de base de travail en vue d'une concertation à mener avec les divers partenaires impliqués dans la charte. Cette phase de travail collectif sera conduite très probablement sous forme d'ateliers thématiques.

Tout ceci aboutira à l'élaboration d'un programme cadre fixant les priorités et hiérarchies des objectifs à court terme.

Les résultats seront présentés au comité de pilotage.

Dans un souci d'assurer une cohésion et une appropriation des travaux par les diverses communautés de communes, une communication des résultats semble nécessaire. Une fois validée par le comité de pilotage, chaque phase fait l'objet d'un rapport d'étape. Il est proposé que ce rapport soit mis à disposition de l'ensemble des partenaires du projet, pour recueillir leurs observations.

Elaboration du plan d'action :

Les décisions prises au comité de pilotage aideront à identifier une série d'actions à mettre en œuvre.

Celles-ci seront intégrées dans un programme cadre et un plan d'action sur 5 ans.

Pour chaque action seront identifiés : un maître d'ouvrage, une évaluation budgétaire, un échéancier de réalisation et une batterie d'indicateurs appropriés. Le choix des porteurs de projets et la présentation des actions envisagées aux financeurs potentiels sont deux étapes majeures dans l'élaboration du plan d'action.

Il est signalé l'importance de prévoir, dès que possible, une animation pour la mise en œuvre de la charte durant la totalité du plan d'action (5 ans). Ceci devrait probablement faire l'objet d'une action spécifique.

Les résultats seront présentés au comité de pilotage. L'ensemble des partenaires engagés sur ce projet sera co-signataire de la Charte Forestière.

A l'issue de cette dernière phase, il sera procédé à la signature de la charte.

2.3. Le volet communication

L'information du public sur cette charte sera réalisée par voie de presse et par le biais des réunions publiques conduites dans la phase de diagnostic. S'y ajouteront des bulletins d'information établis à l'issue de chaque étape.

De manière à assurer une large diffusion de l'information, il serait plus efficace d'utiliser les moyens actuellement en cours sur le territoire (Bulletin Intercommunaux, ...). L'hébergement provisoire sur un site « internet » déjà existant est proposé. Cette méthode ne permettra pas d'apporter l'information à un très large public, tout le monde ne disposant pas encore d'une connexion « internet ». Ceci étant, les éléments d'information pourront être mis à disposition du public en étant hébergés sur un site internet à définir. Le bureau d'étude ONF aura en charge l'élaboration des documents mettre en ligne.

2.4. Le calendrier prévisionnel

Voir document ci-joint.

Globalement, la phase de diagnostic devrait être terminée pour le début de l'été, la phase liée au volet stratégique pour le mois de septembre. La phase action et le rendu final sont prévus pour le mois de décembre de manière à permettre au maître d'ouvrage d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses financeurs.

Pièces jointes :

Feuille de présence émarginée
Calendrier 2010